
Nominé pour le Public Eye Swiss Award 2008
par Tribal Welfare Society, Inde:

Holcim Ltd.

| | |
|--------------------------------|---|
| Siège social: | Jona, Suisse |
| Branche: | matériaux de construction |
| Chiffre d'affaires / Bénéfice: | CHF 23'969 millions / CHF 2719 millions (2006) |
| CEO: | Markus Akermann |
| En possession de: | Thomas Schmidheiny (22%), Capital Group Companies Inc. (9.99%), reste: flottant |
| Collaborateurs: | 90'000 dans plus de 70 pays (2006) |

En bref

« *Comportement éthique en affaires, conditions d'engagement progressistes, etc.* » : la firme Holcim Ltd. se flatte de l'attention qu'elle accorde aux principes en matière de responsabilité sociale des entreprises. Pourtant en Inde, où la multinationale a pris pied au début de l'année 2005, ces normes ne semblent pas être appliquées. En effet, Holcim ne paye pas ses collaborateurs à hauteur des salaires légaux stipulés. Le deuxième fabricant de ciment au monde remet même en question l'applicabilité des dispositions du droit du travail sur lesquelles sont basés les salaires de la branche. En outre, l'entreprise utilise des méthodes de pression douteuses pour acquérir des terres. Holcim est de plus soupçonné de faire monter les prix du ciment au moyen d'ententes avec d'autres producteurs.

Un comportement irresponsable

Depuis qu'Holcim a conclu en janvier 2005 une alliance stratégique avec la société de ciment indienne Gujarat Ambuja Cement Ltd., sa mainmise n'a cessé de croître. Deux ans et demi plus tard, la société suisse possède 14 usines en Inde. Elle y est devenue le producteur de ciment numéro un, avec une capacité de production annuelle de plus de 34 millions de tonnes, soit le quart du marché indien du ciment. Cette prise de position stratégique au sein d'un pays émergent comporte toutefois un revers à la médaille. Holcim a non seulement acquis des entreprises rentables, mais aussi leurs histoires. Les terres sur lesquelles reposent ces cimenteries ont été acquises auprès de plusieurs centaines de petits paysans au cours des 35 dernières années. La majorité des indemnités qui leur avaient été promises n'ont pas été versées. Aujourd'hui encore, de nombreux paysans se battent en vain pour leurs droits. Cependant, ceux qui comptent sur le nouveau propriétaire pour rectifier ces manquements en seront pour leurs frais. De fait, Holcim ne se préoccupe pas des charges héritées de ses filiales indiennes et ne compte pas modifier son comportement. Au contraire, la société suisse profite des faiblesses du système judiciaire indien et contourne la procédure d'indemnisation lors de l'acquisition de terres qui est prescrite par la loi. Alors que ces achats devraient être réglés par l'Etat, les paysans dénoncent l'intervention d'intermédiaires

intimidants qui sollicitent la mise en vente des terres. Ce faisant, la firme esquivé les obligations relevant de la politique de réhabilitation et de réinstallation (« Rehabilitation and Resettlement Policy »), qui règle la compensation financière des agriculteurs et leur droit à un emploi.

Holcim contourne également la loi en matière de salaires. Le groupe n'accepte pas les dispositions du droit du travail qui garantissent aux travailleurs du ciment un certain salaire. Au lieu des 5 euros par jour stipulés, Holcim ne paye ses travailleurs qu'à peine plus d'un euro. Après 17 ans de lutte des syndicats pour que ces droits soient respectés, la Chhattisgarh State Industrial Court a enfin prononcé un jugement en faveur des travailleurs. Mais Holcim n'a pas accepté le verdict : en collaboration avec d'autres producteurs de ciment, le groupe suisse tente de faire annuler le jugement. Avec des chances du succès : l'ONG Tribal Welfare Society rapporte que Holcim et consort disposeraient déjà d'alliés influents à l'échelon gouvernemental.

Les affaires menées par Holcim en Inde prospèrent ainsi considérablement. En 2006, son chiffre d'affaires indien se monte à 2,237 milliards de francs. En outre, le prix d'une tonne de ciment a augmenté d'environ un tiers entre 2005 et 2006. On peut alors légitimement soupçonner les géants du ciment Holcim, Lafarge et Ultratech de s'être entendus sur les prix de vente. Les enquêtes menées par l'autorité de concurrence indienne sont arrivées à la conclusion que les augmentations de prix ne sont pas le fruit d'un processus naturel. Cependant, comme l'écrit la « Tribune India », le ministre des finances indien a dû admettre que la législation en matière de concurrence n'est pas suffisante pour démanteler les cartels visés.

Les conséquences

Holcim exploite l'extrême lenteur du système judiciaire indien. Ce cas concernant les salaires risque d'occuper la High Court durant de nombreuses années. D'ici à ce que le verdict tombe, Holcim pourra esquiver la question des salaires des travailleurs. Si la Cour déclare finalement nulles les lois existantes pour contraindre décisivement Holcim, le combat mené par les syndicats sera alors définitivement perdu.

Situation actuelle et revendications

Les victimes seront aussi les générations futures indiennes, qui pâtiront du fait que des entreprises comme Holcim manipulent le système légal à leur profit. C'est la raison pour laquelle la Tribal Welfare Society exige de Holcim qu'elle se remémore ses principes en matière de responsabilité sociale des entreprises et qu'elle les applique en conséquence, même en plein boom du marché indien.

Pour plus d'informations:

- <http://www.holcim.com/CORP/FR/id/1610644016/mod/gnm50/page/channel.html>
- <http://www.tribuneindia.com/2007/20070726/biz.htm#11>
- http://economictimes.indiatimes.com/Opinion/Customers_as_enemies/articleshow/2289716.cms